

Adresse de la commune de Grisolles, district de Castel-Sarrasin, qui annonce avoir envoyé au district plusieurs effets pour les frères d'armes, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Grisolles, district de Castel-Sarrasin, qui annonce avoir envoyé au district plusieurs effets pour les frères d'armes, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 641-642;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29927_t1_0641_0000_13

Fichier pdf généré le 01/02/2023

1° 100 volontaires dont 18 seulement de la 1^{re} réquisition.

2° 1,044 livres 15 sols pour les indigents.

3° 180 marcs d'argenterie.

4° 123 marcs de galons, or et argent.

5° 7 milliers de fer.

6° 12,480 livres de plomb provenant d'un clocher abattu.

7° 707 livres de cuivre et potain.

8° 40 livres de charpie.

9° 10 cloches.

10° 162 chemises, 5 paires de bas, 5 draps, un habit uniforme, une paire de pistolets et 29 paires de souliers.

11° Un office d'échevin par le citoyen Delon, en son nom et en celui des citoyens Bourgoin, ses beaux-frères.

Tout cela est bien peu sans doute, mais c'est le denier de la veuve.

En échange de ces faibles dons, nous serait-il permis de vous demander les bustes des martyrs de la Liberté. Nous nous croyons dignes de les posséder; leur présence électrisera nos âmes et nous rappellera sans cesse ce que nous devons à la patrie, et comme eux, s'il le faut, nous donnerons notre sang pour la défendre contre tous ses ennemis dont nous bravons les poignards.

Au nom de cette patrie à laquelle vous avez consacré toute votre existence, au nom de la République que vous avez fondée, au nom de l'humanité à laquelle vous venez de rendre un hommage éclatant en abolissant l'esclavage des nègres. Ne quittez votre poste que quand les brigands couronnés auront fléchi le genou devant la statue de la Liberté. Point de paix avec les scélérats. S. et F.»

LERQUILLON, BORDIER, GASTELLIER, ARRAULT, J. BARTHÉLÉMY, CHARTIER, THIMONIN, SORIÉ, DELON, FOSSERVILLE, LECROS, PINSON, GAILLARD, CHANDIVERT, IMBERT (*présid.*), GODARD, HOMBERT, BOCUT, BELAMY.

37

La société populaire de la Ferté-Gaucher a offert, pour nos frères d'armes, une souscription qui a produit 485 chemises, 63 paires de souliers, 36 paires de bas, 17 draps, 6 mouchoirs, 3 aunes de toile, 2 pièces d'argent portant l'effigie du tyran, et la somme de 109 liv. 10 sols en numéraire; le tout déposé au district du Rozai. (1)

38

Les membres du comité de surveillance de la commune de la Réole ont envoyé à la monnaie, à Bordeaux, 197 marcs une once d'argenterie, 131 marcs 6 onces 4 gros de franges et galons d'or et d'argent; ils ont fait remettre dans les magasins nationaux 180 chemises, 32 paires de bas, 20 paires de souliers, 7 mouchoirs, 6 cols, 133 liv. en assignats et 13 liv. 4 sols en numéraire (2).

(1) P.V., XXXV, 262. Bⁱⁿ, 3 flor. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXV, 262. Bⁱⁿ, 29 germ. (2^e suppl^t); M.U., XXXVIII, 444.

[La Réole, 17 vent. II] (1).

« Nous sommes l'œil de la nation et c'est aux pères de la patrie que nous devons compte de tout ce qui intéresse la République. La voix de ses besoins et celle de la philosophie ont fait sortir des catacombes du fanatisme les trésors amoncelés par la superstition. Epurés au creuset national, les vases d'or et d'argent, si longtemps souillés par l'impureté et les vices, que la piscine purificatrice les rende à leur destination essentielle, l'intérêt du peuple; et que la raison s'applaudisse d'une nouvelle tête abattue à l'hydre des préjugés. En vous envoyant ces richesses, nous enlevons au prêtre une de ses armes les plus puissantes, mais il en reste d'autres aux ennemis de l'Etat. Les aristocrates, les modérés, les faux patriotes plus dangereux encore aiguissent dans le silence les poignards que leur criminelle délirence nous prépare. Ils se cachaient dans l'ombre, mais ils ont relevé leur tête hideuse au bruit, semé, que les représentants du peuple Ysabeau et Tallien rentraient dans le sein de la Convention; ils fondent leurs espérances sur les machinations dont ils sauront entourer les nouveaux commissaires. Pères de la Patrie, cette joie sinistre est le plus digne éloge de ces deux Montagnards.

Nous sommes les surveillans du salut public et nous devons vous dire que leur absence l'exposerait.

Nous avons fait porter à la Monnaie à Bordeaux, 197 marcs, une once argentés et 131 marcs 6 onces 4 gros frange et galon or et argent.

Nous avons fait déposer dans les magasins nationaux 180 chemises, 32 paires de bas, 20 paires de souliers, 7 mouchoirs et 6 cols, 133 liv. en assignats et 13 liv. 4. sols en argent.»

39

La commune de Grisolles, district de Castel-Sarrasin, a envoyé au district, pour ses frères d'armes, 200 chemises, 7 paires de souliers, 57 fusils, beaucoup d'autres effets, 625 liv., 24 marcs 3 onces d'argenterie et toutes les dépouilles de son église (2).

[Grisolles, 2^e décade vent. II] (3).

« Législateurs,

La liberté triomphe, l'égalité a posé les bases de son empire sur les débris des titres fastueux, des privilèges absurdes et des préjugés le mieux cimentés. C'est à vos efforts constants, à vos glorieux travaux que nous devons tous ces bienfaits. Grâce immortelles vous soient à jamais rendues; mais l'orage n'est pas tout à fait dissipé, la tempête gronde encore et vous fait un devoir sacré de rester à votre poste. Si les rênes de l'Etat passaient en d'autres mains, l'intrigue et la corruption pourraient bientôt renverser votre ouvrage. Citoyens représentants, c'est à vous de le soutenir; c'est à

(1) C 297, pl. 1028, p. 26.

(2) P.V., XXXV, 262. Bⁱⁿ, 1^e flor. (2^e suppl^t).

(3) C 298, pl. 1043, p. 24.

vous d'asseoir le bonheur public que vous avez eu le courage de fonder sur des bases inébranlables. Oui, restez à votre poste, et l'horizon sera bientôt épuré, et les insectes qui l'obscurcissent tomberont en masse, et les vents qui les agitent seront dissipés, et à des jours orageux succéderont des jours calmes et serains. Tel est le vœu et la confiance de la petite commune, mais montagnarde de Grisolles, district de Castelsarrazin, département de la Haute-Garonne. Elle a déjà fait don pour les défenseurs de la patrie de 200 chemises, 2 sarros, 2 manteaux, 3 gibernes, 1 habit, 2 culottes, 3 vestes, 1 gilet, 14 paires de bas, 3 paires de guêtres, 7 paires de souliers, de 625 liv. destinées à cet objet, d'un casque, de 57 fusils, de 6 sabres avec leurs beaudriers, de 3 épées, de 2 pistolets, et de 880 livres pesant de cloches; elle offre encore, 1,075 livres de fer, 258 livres de cuivre jaune, et 24 marcs 3 onces d'argenterie de culte que recevrez par la voie de son district ou de son département. Législateurs, s'il faut encore d'autres sacrifices vous pouvez disposer de tous ses biens ainsi que de tous ses individus. Salut.»

DELPRAT (*maire*), LAPORTE, EVEDET, CHAMBERT, GALY, POUILLÉ, BOURGUIGNON, CHAMBERT, CHANSON, BOUSQUET, PRÉVOST, GILHOT.

Vu par nous, administrateurs du district de Castelsarrazin, le 21 ventôse :

GERLA, SOLON, HÉBRARD, SUBROLY.

40

Le conseil-général du district de Rouen fait passer l'état des dons civiques en nature faits par ce district; ils consistent en 988 habits, 660 vestes, 567 culottes, 6,743 paires de bas, 225 paires de guêtres, 4,388 paires de souliers, 13,698 chemises, et 7,737 liv. en argent. (1)

41

L'agent national près le district de Gray, département de la Haute-Saône, annonce que le citoyen Dufournel, dont les enfans sont encore trop jeunes pour aller combattre les ennemis de la liberté, fait don à la patrie d'une somme de 11,000 liv., qu'il a fournie à l'emprunt volontaire, et dont il fait passer les titres (2).

42

Le directoire du département du Mont-Blanc fait passer copie de la déclaration d'offrandes patriotiques faites par le citoyen Carelly, député par ce département à la Convention nationale: il en résulte que, sur le montant de sa fortune, qu'il évalue à 260,000 liv., il se

(1) P.V., XXXV, 263. M.U., XXXVIII, 444; J. Sablier, n° 1262.

(2) P.V., XXXV, 263. J. Sablier, n° 1262.

propose de vendre un de ses domaines, estimé 100,000 liv., pour le paiement de ses dettes; une autre, qu'il évalue à la même somme, dont il donne la moitié de la valeur en don patriotique, et se propose d'acheter, du surplus, des biens nationaux. Il n'a que deux enfans; il adopte un orphelin d'un de nos frères d'armes morts pour la défense de la patrie. (1)

43

La société populaire de Bussiè-res-lès-Belmont, district de Langres, dépose, sur l'autel de la patrie, la somme de 500 liv. en assignats, produits d'une collecte pour l'équipement d'un cavalier (2),

44

Le chef des bureaux civils de la marine, chargé de l'administration de l'escadre de Port-Malo, offre un assignat de 50 liv. pour les frais de la guerre; il propose des vues relatives aux détenus (3).

45

Les artistes du théâtre de Saint-Omer font passer la somme de 400 liv., produit d'une représentation destinée aux frais de la guerre (4).

[*Au présid. de la Conv.; s. l. n. d.*] (5).

« Citoyen président,

Les artistes du théâtre de St-Omer te prient de présenter à la Convention le fruit de leurs faibles talents et le produit d'une représentation destinée pour les fraix de la guerre. S. et F. »

PLANTE père, au nom de ses camarades.

46

La société populaire de Saint-Cyr offre des vêtemens et linges pour nos frères d'armes; elle y joint la somme de 21 liv., 5 sols en assignats (6).

[*St-Cyr, 27 germ. Au présid. de la Conv.*] (7).

« Citoyen président,

La Société populaire de St-Cyr a député des membres pris dans son sein pour apporter sur

(1) P.V., XXXV, 263. Bⁱⁿ, 27 germ. (suppl^t); Débats, n° 577, p. 486; J. Sablier, n° 1262; M.U., XXXVIII, 444.

(2) P.V., XXXV, 263 et 351.

(3) P.V., XXXV, 263 et 350.

(4) P.V., XXXV, 264 et 350.

(5) C 297, pl. 1028, p. 19.

(6) P.V., XXXV, 264 et 350.

(7) C 297, pl. 1028, p. 21, 22.